

Numéro servant à référencer votre abonnement



FACTURE N°0012012300699T du 31/12/2012  
EAU ET ASSAINISSEMENT

Site: 90714C Abonné:

9

Syndicat intercommunal des Eaux  
de la région d'Ambérieu en Bugey  
45, rue Colbert  
01500 Ambérieu en Bugey

Lieu desservi:

Trésorerie d'Ambérieu en Bugey  
12, rue Clos Dutilhier - 01500 Ambérieu en Bugey

DESTINATAIRE

Adresse du compteur

Horaires d'ouverture du SIERA

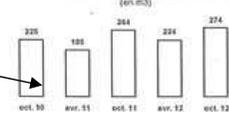
Accueil:

Du lundi au vendredi de 8h à 12h / 13h30 à 16h30  
Tél : 04 74 38 04 35  
Fax : 04 74 38 60 27  
N° d'astreinte : 06.83.42.39.45  
Email : syndicat.des.eaux.amberieu@wanadoo.fr

Recommandations:

- Les fuites coûtent cher !  
Surveillez et faites réparer vos installations  
- Protégez votre compteur; les dégradations dues au gel sont à votre charge.

EVOLUTION DE VOTRE CONSOMMATION (en m3)



Histogramme de votre consommation

FACTURE SIMPLIFIEE (voir détail au dos)	
Votre consommation :	Relevée 274 m3
Période :	Consommation du 26/04/2012 au 26/10/2012
Distribution de l'eau :	234,87 €
Collecte et traitement des eaux usées :	366,20 €
Organismes publics :	123,49 €
<b>TOTAL DE LA FACTURE</b>	<b>724,56 €</b>
<b>NET A PAYER</b>	<b>2 724,56 €</b>
<b>A régler avant le : 28 février 2013</b>	

Nom - Prénom - Adresse de facturation de l'abonné -

Votre consommation multipliée par le prix de l'eau et de l'assainissement

Où et comment payer sa facture

Comment payer cette facture

- Par prélèvement automatique (pour votre prochaine facture) : contacter le S.I.E.R.A.
- En ligne Site internet : [www.siera-amberieu.fr](http://www.siera-amberieu.fr) - N° de facture: **2012-ST-0012012300699**
- Par chèque bancaire ou postal à l'ordre du Trésor Public, espèces, carte bancaire :  
Trésorerie d'Ambérieu en Bugey - 12, rue Clos Dutilhier - 01500 Ambérieu en Bugey  
Bureaux ouverts du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 16h00
- Par virement au Trésor Public -  
RIB BANQUE DE FRANCE - Bourg en Bresse  
Banque : 30001 Guichet : 00224 Compte : C0120000000 Clé : 89 - IBAN : FR 35 - BIC : BDFEFRPPCCT

informations utiles pour payer sur INTERNET

COUPON A JOINDRE IMPERATIVEMENT A VOTRE REGLEMENT

Adresse de paiement	Références	Expéditeur
Trésorerie 12, rue Clos Dutilhier 01500 Ambérieu en Bugey	Site 90714C/54954 Facture 0012012300699 31/12/2012 Montant 724,56 €	

Compteur n°	Opération	Date opération	Ancien index	Nouvel index	Volume consommé	Consommation facturée
14088634	Estimée pour la facturation	24/03/2011	3 748	3 775	27	27

FACTURE POUR LE 1<sup>er</sup> SEMESTRE 2011 - (INDEX ESTIME)

Pour les abonnements, tout mois commencé est facturé en totalité. La consommation est facturée jusqu'à la date de relève du compteur.

Pour les Communes de :  
 - Ambérieu  
 - Ambutrix  
 - Douvres  
 - Saint Denis en Bugey  
 - Ambronay  
 un abonnement assainissement est appliqué

**VOTRE FACTURE DETAILLEE**

Désignation	Unité	Quantité	Prix unitaire HT	Montant HT	Taux TVA	Montant T.V.A.	MONTANT TTC		
<b>DISTRIBUTION DE L'EAU</b>									
Abonnement Eau diamètre 15 mm	M	6	1,58000	9,48	5,5	0,52	10,00		
Consommation Eau	M3	27	0,70000	18,90	5,5	1,04	19,94		
<b>COLLECTE ET TRAITEMENT DES EAUX USEES</b>									
Conso Assainissement de 0 à 6000 m3	M3	27	1,45000	39,15		0,00	39,15		
<b>AGENCE DE L'EAU</b>									
Redevance/modernisation des réseaux	M3	27	0,13000	3,51		0,00	3,51		
Redevance/Pollution domestique	M3	27	0,19000	5,13	5,5	0,29	5,42		
Protection ressources	M3	27	0,08000	2,16	5,5	0,12	2,28		
<b>TOTAL</b>				<b>MONTANT TOTAL HT</b>	<b>78,33 €</b>	<b>MONTANT TVA</b>	<b>1,97 €</b>	<b>MONTANT TTC</b>	<b>80,30 €</b>

**Rubriques facturées**

Location de compteur et abonnement : Variable selon le diamètre du compteur

Consommation Eau : Somme destinée à couvrir les charges de production, distribution et contrôle de la qualité de l'eau

Assainissement : Cette redevance est facturée aux abonnés raccordés ou raccordables au réseau d'égoût et finance la construction et l'exploitation des équipements (réseaux et station d'épuration) qui évacuent et épurent les eaux usées. Elle est assise sur la totalité du volume d'eau consommé et son montant est fixé et reversé aux communes concernées.

Redevances pollution et protection ressource : Redevances reversées à l'AGENCE DE L'EAU pour lutter contre la détérioration de la qualité de l'eau, la gérer et en accroître les ressources.

Redevance pour modernisation des réseaux de collecte : Redevance reversée à l'AGENCE DE L'EAU pour subventionner la modernisation des réseaux d'assainissement.